

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 81 07524

⑤4

Elément de cloison amovible.

⑤1

Classification internationale (Int. Cl.³). E 04 B 2/74.

⑫2

Date de dépôt..... 13 avril 1981.

③3 ③2 ③1

Priorité revendiquée : *Autriche, 11 avril 1980, n° 1965/80.*

④1

Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 42 du 16-10-1981.

⑦1

Déposant : HUTTE KREMS GmbH, résidant en Autriche.

⑦2

Invention de : Karl Harrer, Herbert Hobiger, Erich Rezmann et Alfred Mitgutsch.

⑦3

Titulaire : *Idem* ⑦1

⑦4

Mandataire : Cabinet Roland Nithardt, ingénieur-conseil en prop. indust.,
12, rue du 17-Novembre, 68100 Mulhouse.

La présente invention concerne un élément de cloison amovible, notamment un élément de cloison de séparation amovible, dont les parties sont assemblées par des crochets doubles qui se prennent dans des fentes parallèles ménagées le long des bords adjacents des éléments assemblés, ces crochets pouvant être coulissés pour permettre d'effectuer et de défaire la liaison au moyen de laquelle ils sont assemblés.

Il est connu d'assembler rigidement des demi-éléments prévus pour constituer une paroi de séparation au moyen de vis fixées dans des taquets latéraux solidaires des bords de ces éléments. Ce montage permet aussi bien l'assemblage des demi-éléments individuels que celui de la cloison complète comportant deux demi-éléments. Toutefois, ces systèmes de liaison à vis ou boulons sont compliqués à la fabrication et au montage. En outre, les liaisons rigides par vissage sont considérées comme désavantageuses pour l'amortissement des bruits et ne présentent qu'une faible sécurité en cas d'incendie. En cas d'incendie, les demi-éléments s'échauffent de façon non uniforme, qui engendre des forces de flexion provoquant des déchirures qui finalement favorisent l'extension de l'incendie.

On connaît d'autre part, par la demande de brevet allemand no 2'808'328, publiée avant examen, un élément de cloison de séparation constitué de demi-éléments reliés au moyen de pinces élastiques qui se fixent à la fois par dessus les bords de ces demi-éléments et les taquets solidaires de ces bords. Cette liaison du type encliquetable peut être fabriquée rapidement et à peu de frais mais ne présente pas les qualités requises en cas d'incendie, étant donné qu'elle peut se défaire rapidement dans le cas d'un échauffement non uniforme.

Le brevet américain no 2'400'163 décrit une réalisation selon laquelle les éléments constitués par des cadres sont assemblés au moyen de clavettes de verrouillage disposées le long de leurs bords. Ces clavettes de verrouillage peuvent coulisser dans une rainure et se fixent à des crochets complémentaires pourvus de fentes, solidaires des éléments adjacents. Ce dispositif permet le montage d'éléments de construction disposés à la suite les uns des autres mais non l'assemblage de demi-éléments parallèles.

La présente invention se propose de pallier les inconvénients susmentionnés en réalisant un élément de cloison amovible dont les demi-éléments peuvent être assemblés d'une manière simple

et économique tout en garantissant une bonne protection en cas d'incendie.

5 Ce but est atteint par l'élément de cloison selon l'invention caractérisé en ce que les crochets doubles sont perpendiculaires à la surface de la cloison, et en ce que les fentes sont disposées dans la zone des angles d'un profil angulaire qui délimite les bords des demi-éléments parallèles.

10 Si en cas d'incendie provoquant des échauffements non uniformes, l'un des demi-éléments se décale par rapport au demi-élément complémentaire, les crochets doubles peuvent également se décaler sans que les forces de flexion ne puissent permettre une libération de l'un de ces demi-éléments.

15 Selon une forme de réalisation préférée, les profils angulaires comportent une branche perpendiculaire et une branche parallèle à la surface de la cloison, la branche perpendiculaire se dressant de préférence vers l'extérieur, et la branche parallèle servant d'appui aux crochets doubles. Ceci autorise un accès facile lors de la fabrication et du montage de ces éléments.

20 La fente apparaissant entre les éléments de cloison, est due à la présence des branches dressées vers l'extérieur des profils angulaires, peut être recouverte de façon connue par une bande de recouvrement.

25 Les profils angulaires comportent un double coude destiné à renforcer les couches extérieures des demi-éléments le long de leurs bords.

30 Les crochets doubles sont de préférence réalisés au moyen d'éclisses rectangulaires en forme de plaque, de préférence en tôle, comportant deux entailles parallèles. Les fentes des profils angulaires se rétrécissent vers le bas, ce qui permet d'obtenir un effet de pincement lorsque les crochets doubles sont repoussés vers le bas.

La présente invention sera mieux comprise en référence à la description d'un exemple de réalisation préférée et du dessin annexé dans lequel :

35 La figure 1 représente une vue frontale d'un élément de cloison illustrant notamment les bords des éléments adjacents,

38 La figure 2 représente une vue en coupe selon la ligne II - II de la figure 1, et

La figure 3 représente une vue en coupe selon la ligne III - III de la figure 1.

L'élément de cloison représenté par les fig. 1 et 2 se compose de deux demi-éléments (1) symétriques par rapport à un plan. Chaque demi-élément (1) se compose de plusieurs couches dont seule la couche extérieure, constituée par un manteau en tôle d'acier (2) est visible sur les figures. Le manteau en tôle d'acier (2) peut par exemple recouvrir une plaque réalisée en un mélange de plâtre et de fibres recouvrant elles-mêmes une couche d'isolation en une matière fibreuse. Le manteau en tôle d'acier (2) comporte un rebord recouvert d'un profil angulaire (3). Les profils angulaires sont coudés doublement et constituent des appuis en forme de Z recouvrant le bord des demi-éléments (1) sur toute la hauteur du manteau en tôle d'acier (2). Les profils angulaires (3) comportent une branche parallèle à la surface de la cloison et une branche perpendiculaire (3').

Au niveau de l'angle de chaque profil angulaire (3) sont prévues des fentes verticales (4), distantes d'environ 60 cm. Ces fentes sont ménagées à la même hauteur que les doubles crochets (5) de sorte que les deux demi-éléments (1) peuvent être assemblés par introduction des crochets doubles (5) dans les fentes (4). Sur les fig. 1 et 2, un double crochet (5) est représenté dans sa position inférieure dans laquelle il assure la liaison de deux demi-éléments (1).

Les doubles crochets (5) sont réalisés au moyen d'éclisses rectangulaires comportant deux entailles parallèles (6) et constituées par des plaques en tôle d'acier. Les entailles (6) partent du bord supérieur de l'éclisse de sorte que les crochets doubles ont l'aspect général d'un E.

Comme le montre plus en détail la fig. 3, les fentes (4) des branches (3') des profils angulaires (3), se rétrécissent dans leur zone inférieure (4'). Les crochets doubles sont de ce fait bloqués par en effet de pincement obtenu par le rétrécissement des fentes (4) dans leur zone inférieure.

En cas d'incendie, une déformation entraîne un déplacement des crochets doubles (5) sans toutefois autoriser une rupture de la liaison des demi-éléments (1).

REVENDEICATIONS

1. Elément de cloison amovible, dont les parties sont assemblées par des crochets doubles qui se prennent dans des fentes parallèles ménagées le long des bords adjacents des éléments assemblés, ces crochets pouvant être coulissés pour permettre d'effectuer et de défaire la liaison au moyen de laquelle ils sont assemblés, caractérisé en ce que ces crochets doubles (5) sont perpendiculaires à la surface de la cloison, et en ce que les fentes (4) sont disposées dans la zone des angles d'un profil angulaire (3), qui délimite les bords des demi-éléments parallèles.
2. Elément selon la revendication 1, caractérisé en ce que les profils angulaires (3) comportent une branche perpendiculaire (3') à la surface de la cloison, se dressant de préférence vers l'extérieur, et une branche parallèle à la surface de la cloison, contre laquelle les crochets doubles (5) prennent appui.
3. Elément selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que les profils angulaires (3) comportent un double coude et constituent un profil en forme de Z, destiné à renforcer la couche extérieure (2) des demi-éléments (1) dans la zone correspondant à leurs bords.
4. Elément selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les crochets doubles (5) sont formés au moyen d'éclisses rectangulaires réalisées en un matériau en forme de plaque, par exemple en une feuille de tôle et comportant deux entailles parallèles (6).
5. Elément selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les fentes (4) se rétrécissent vers le bas.

Pl. 1/1

FIG. 1

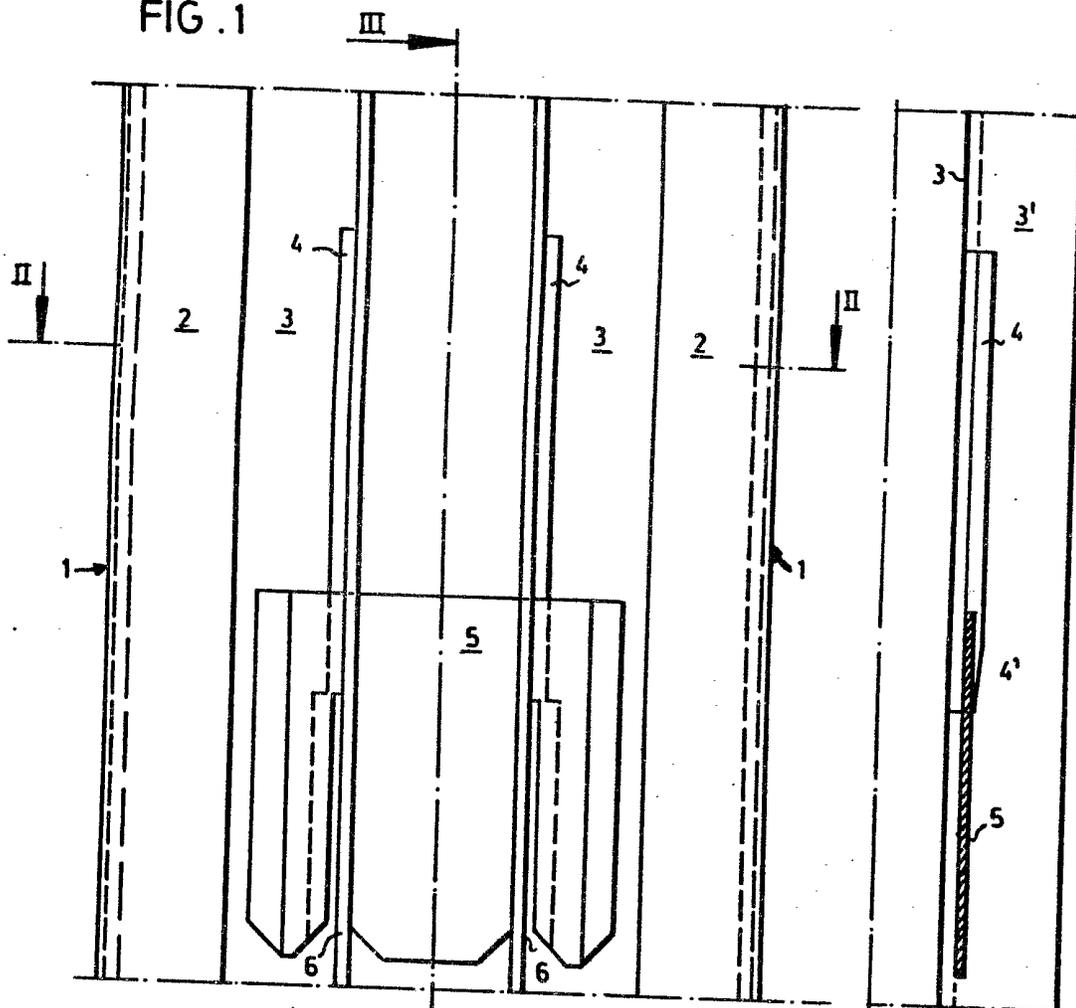


FIG. 3

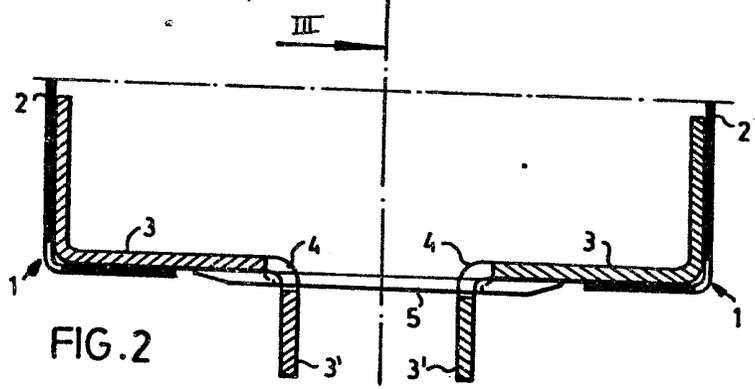


FIG. 2